

Demande de permis d'exportation et de certificat de réexportation (CITES)

Accéder au Service en ligne

Ce service permet, après **inscription**, d'obtenir **en ligne** le **permis ou certificat** obligatoire pour toute **exportation** (exporté hors UE) ou **réexportation** (importé dans l'UE puis exporté hors UE) d'une espèce de la **flore** et de la **flore sauvage menacée d'extinction**, couverte par la Convention CITES.

Pour solliciter un document CITES, il est nécessaire de vous inscrire préalablement dans **l'application i-CITES** pour obtenir un **identifiant** et un **mot de passe personnels** qui permettront par la suite d'effectuer les demandes de permis en ligne.

L'application i-CITES permet en outre de renseigner vos notifications d'importation et de **les imprimer**, avant de les présenter au bureau de douanes d'introduction dans l'UE pour validation et visa.

Il s'agit aussi d'**un outil de recherche** (sans inscription nécessaire pour cette fonction). Il donne accès à une base de données qui rassemble toute la réglementation, avec une recherche par **nom d'espèce** (taxonomie) ou **par pays**.



Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00